

LE DIRECTEUR DU CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES  
ET SCOLAIRES DE MONTPELLIER

- VU la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,
- VU l'article 154 du décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
- VU le décret 87-155 du 5 mars 1987 modifié relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- VU l'instruction codificatrice M9-1 du 1<sup>er</sup> février 1996 sur la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif,
- VU la décision ministérielle du 19 octobre 2009 portant nomination, détachement et classement de M. Philippe Prost dans l'emploi de directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier,
- VU l'arrêté ministériel du 13 décembre 2011 portant nomination de Mme Catherine Racine dans l'emploi d'administrateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, directrice-adjointe du CROUS de Montpellier, à compter du 10 novembre 2011,

DECIDE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du CROUS, il est donné délégation à Mme Racine, à l'effet de signer en sus de ses attributions habituelles tous les documents administratifs, juridiques et financiers qui entrent dans le cadre des attributions du directeur du CROUS de Montpellier (à l'exception des sanctions disciplinaires hors avertissements).

Il lui est donné délégation à l'effet de prendre les mesures conservatoires nécessaires à l'égard d'un agent.

La directrice-adjointe pourra signer les marchés inférieurs à 90 000 euros HT, ainsi que les ordres de service et avenants dans les mêmes conditions.

**ARTICLE 2 :** En matière d'exécution du budget, il est donné délégation à Mme Racine à l'effet de signer :

- les bons de commande.
- la signature de tous les ordres de recettes, mandats et bordereaux relatifs aux dépenses alimentaires et à l'attribution des aides et bourses inscrites au budget du CROUS.

Mme Racine - et en son absence le chef de service budget et contrôle de gestion - assure le visa sur le logiciel Orion des bons de commande et liquidations à compter de 3000 euros TTC et 15 000 euros HT pour le CLOUS.

**ARTICLE 3 : En matière de marchés publics,**

il est donné délégation à Mme Racine à l'effet de signer tous actes de gestion courante (à l'exception des marchés eux-mêmes ainsi que des avenants et ordres de service).

**ARTICLE 4 : En matière de ressources humaines,**

il est donné délégation à Mme Racine à l'effet de signer :

- pour les personnels ouvriers :

- ✓ tous les actes individuels hors CDI et sanctions disciplinaires.
- ✓ tous les actes collectifs hors dispositif des emplois, comptes-rendus des comités techniques, paritaires et CRAS.

Mme Racine signera les CDD et leurs avenants, avenants de CDI, décisions de mutation inter ou intra CROUS, lettres de notification des droits chômage, avis d'ouverture de concours heures supplémentaires, indemnités compensatrices de remplacement et en règle générale tous les actes de gestion courante, hormis ceux revêtant une importance stratégique particulière.

- pour les personnels administratifs :

- ✓ tous les actes individuels et dossiers d'action sociale.
- ✓ tous les actes collectifs hors comptes-rendus des comités techniques, paritaires, et CRAS.

Mme Racine signera :

- les avis sur les stages CNF et DAFPEN,
- les documents relatifs au comité de pilotage formation et les conventions de formation
- tous les actes de gestion courante hormis ceux revêtant une importance stratégique particulière.

**ARTICLE 5 :** Il est donné délégation à Mme Racine à l'effet de porter plainte au nom du CROUS, après en avoir au préalable informé le directeur du CROUS.

**ARTICLE 6 :** La directrice-adjointe rend compte régulièrement au directeur du CROUS de ses délégations.

**ARTICLE 7 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

MONTPELLIER, le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

*Fait en deux exemplaires dont un remis à l'intéressée*

Philippe PROST

Catherine RACINE